

Activités de la MOT

Energie, Environnement,
Changements climatiques
& Prévention des Risques



Janvier 2018

Photo : espace transfrontalier du 3Land à la frontière
France-Suisse-Allemagne
Source : Eurodistrict Trinationale de Bâle

1. LA TRANSITION ENERGETIQUE

SUR LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Qu'il s'agisse d'espaces urbains, urbains-ruraux, ou ruraux, d'espaces naturels ou maritimes, les territoires frontaliers sont souvent considérés comme des périphéries car ils se trouvent aux confins du pays, là où le système d'organisation national s'arrête. Or, si on efface cette limite administrative, les espaces transfrontaliers sont des bassins de vie, avec des populations qui traversent chaque jour la frontière et profitent de dynamiques socio-économiques et des différences culturelles.

Ces territoires ont des besoins spécifiques en termes de services (hôpitaux, transports...) qui sont disponibles d'un côté ou de l'autre côté de la frontière et auxquels les populations souhaitent accéder, jouissant de leur droit de libre-circulation.

L'environnement et le climat ne connaissent pas de frontière et ces espaces à aménager de manière intégrée, partagent des ressources naturelles et font face à des enjeux communs.



La transition énergétique, en tant que problématique transversale, peut donc être traitée de manière pertinente en transfrontalier. Il s'agit d'aménager de manière durable un territoire partagé, de faire face ensemble à des enjeux communs, et de gérer des ressources naturelles partagées, en prenant pour échelle le bassin de vie transfrontalier, ce qui permet de mettre en réseau ou de mutualiser des infrastructures, d'échanger des bonnes pratiques, de concerter les actions prises, voire de réaliser des actions communes.

Aménager un territoire partagé

Transports durables et mobilités douces

Dans les agglomérations transfrontalières, il est impératif de développer les transports en commun, notamment pour les travailleurs qui traversent quotidiennement la frontière. Ainsi, des lignes de bus transfrontalières ont été mises en place localement, voire dans le cas de certaines agglomérations transfrontalières des lignes de tramway traversent la frontière. Aux frontières françaises, c'est le cas entre Strasbourg et Kehl (FR-DE), Sarrebruck et Sarreguemines (DE-FR), Bâle et St Louis (CH-FR) et bientôt Genève et la partie française de son agglomération (CH-FR).

Le développement des transports transfrontaliers concerne également les liaisons maritimes et fluviales, par exemple entre la Corse et la Sardaigne (FR-IT) ou sur les fleuves Maroni et Oyapock entre la Guyane (FR) et le Surinam ou le Brésil.

Le développement des transports propres peut être accompagné en transfrontalier par la construction d'un réseau mutualisé de bornes de rechargement électrique/biogaz/hydrogène (CROME). Des solutions numériques comme des applications permettant de repérer les bornes de rechargement des véhicules propres de l'autre côté de la frontière, comme le propose le projet FAIENCE dans l'Eurodistrict SaarMoselle, contribuent également à cet objectif.

Des solutions inspirées de la smart city peuvent être mises en place pour éviter la saturation des réseaux routiers, comme le concept d'écobonus mobilité développé à Rotterdam, consistant à rémunérer les automobilistes afin d'accompagner des changements de comportements pour éviter les embouteillages aux heures de pointe : heure de départ différée, développement du télétravail, report modal vers le covoiturage ou les transports en commun. Cette solution pourrait tout à fait s'appliquer en transfrontalier, notamment autour du Luxembourg ou de Monaco.

Enfin, la promotion des mobilités douces via la construction de pistes cyclables transfrontalières permet en plus une valorisation touristique des territoires transfrontaliers. L'eurodistrict SaarMoselle (FR-DE) et les villes de Gorizia et Nova Gorica (IT-SI) ont déjà fait ce choix.

Aménagement

Certaines infrastructures peuvent être mutualisées ou mises en réseau au niveau transfrontalier, dans une logique d'efficacité et de rentabilité des investissements, notamment les infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets : station d'épuration de Wissembourg (FR-DE), raccordement des eaux usées entre le Pays de Gex et le Canton de Genève (FR-CH).

En outre, il y a un intérêt à mener les démarches de développement urbanistique et d'aménagement du territoire dans les régions frontalières en concertation avec les autorités du pays voisin, de manière à ne pas sous-estimer les investissements prévus (flux divers pour le travail, la santé, l'éducation, la formation, etc.). Avec la réforme territoriale en France, certains documents d'aménagement comportent un volet transfrontalier (SRADDET, SRDEII), voire des Schémas de Coopération Transfrontalière doivent être rédigés par les grandes métropoles frontalières que sont Lille, Strasbourg et Nice.

L'aménagement transfrontalier doit alors se baser sur des données fiables et actualisées, d'où l'importance de l'observation statistique transfrontalière.



Photo : Tramway de Strasbourg

Source : Jérôme Dorkiel, Strasbourg Eurométropole

Faire face ensemble à des enjeux communs

Prévention des risques

Les risques naturels et technologiques ne connaissent pas de frontières. Dans des espaces transfrontaliers vulnérables, des actions peuvent être menées en commun pour lutter contre les feux de forêt (en Extremadura, ES-PT), les inondations (Euroregion Neisse-Nisa-Nysa CZ-DE-PL) ; ou travailler ensemble sur les systèmes de prévision, d'alerte précoce et de secours aux populations lors d'événements sismiques (projet RISE entre la France, l'Italie et la Suisse).

La mesure de la qualité de l'air et la prévention des pics de pollution peuvent également faire l'objet d'actions transfrontalières, comme dans la vallée de l'Arve entre la France et la Suisse où l'outil de mesure de la qualité de l'air G2AME a été développé, entre autres activités.

Changement climatique

Dans une approche de plus long terme, un espace transnational comme l'arc Atlantique (IR-RU-FR-ES-PT), pour lequel les risques d'érosion côtière, de recul du trait de côte et de submersion marine vont croître avec les changements climatiques, peut s'organiser pour investir dans des projets de recherche sur les effets du changement climatique (sur la biodiversité, les habitats, etc.), afin de mettre en place des actions d'adaptation communes.



Photo : Eoliennes off-shore sur la côte danoise

Source : Heinrich Böll Stiftung, EU Office

Gérer des ressources naturelles partagées

Energies renouvelables

Dans un but d'atténuer le changement climatique et d'augmenter la sécurité d'approvisionnement du territoire transfrontalier, les collectivités locales peuvent s'organiser pour investir ensemble dans le développement des énergies renouvelables et les réseaux intelligents, permettant de maximiser les bénéfices de cette production sur le territoire. Ainsi, des projets sont en cours pour installer un réseau intelligent transfrontalier et développer un parc éolien entre Emmen et Haren (Pays Bas-Allemagne), ainsi que mettre en place un démonstrateur smart grid franco-allemand.

Biodiversité

Les frontières traversent parfois des espaces naturels qu'il convient de préserver. Cela peut comprendre des actions de sensibilisation/éducation des populations au développement durable, de valorisation du patrimoine naturel via des chemins de randonnées protégés ou la mise en place de parcs naturels transfrontaliers avec une gouvernance commune. Des exemples comme l'espace Mont Blanc (FR-IT-CH) peuvent être cités, ainsi que le Parc Marin des Bouches de Bonifacio entre la Corse et la Sardaigne (FR-IT). Par ailleurs, il convient de préserver les écosystèmes et la biodiversité qu'ils abritent à l'échelle européenne, afin d'assurer la conservation de corridors écologiques européens ("green infrastructure" en anglais).

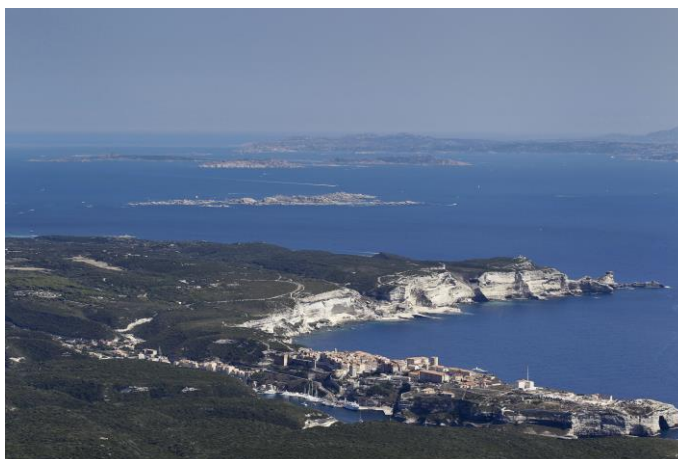
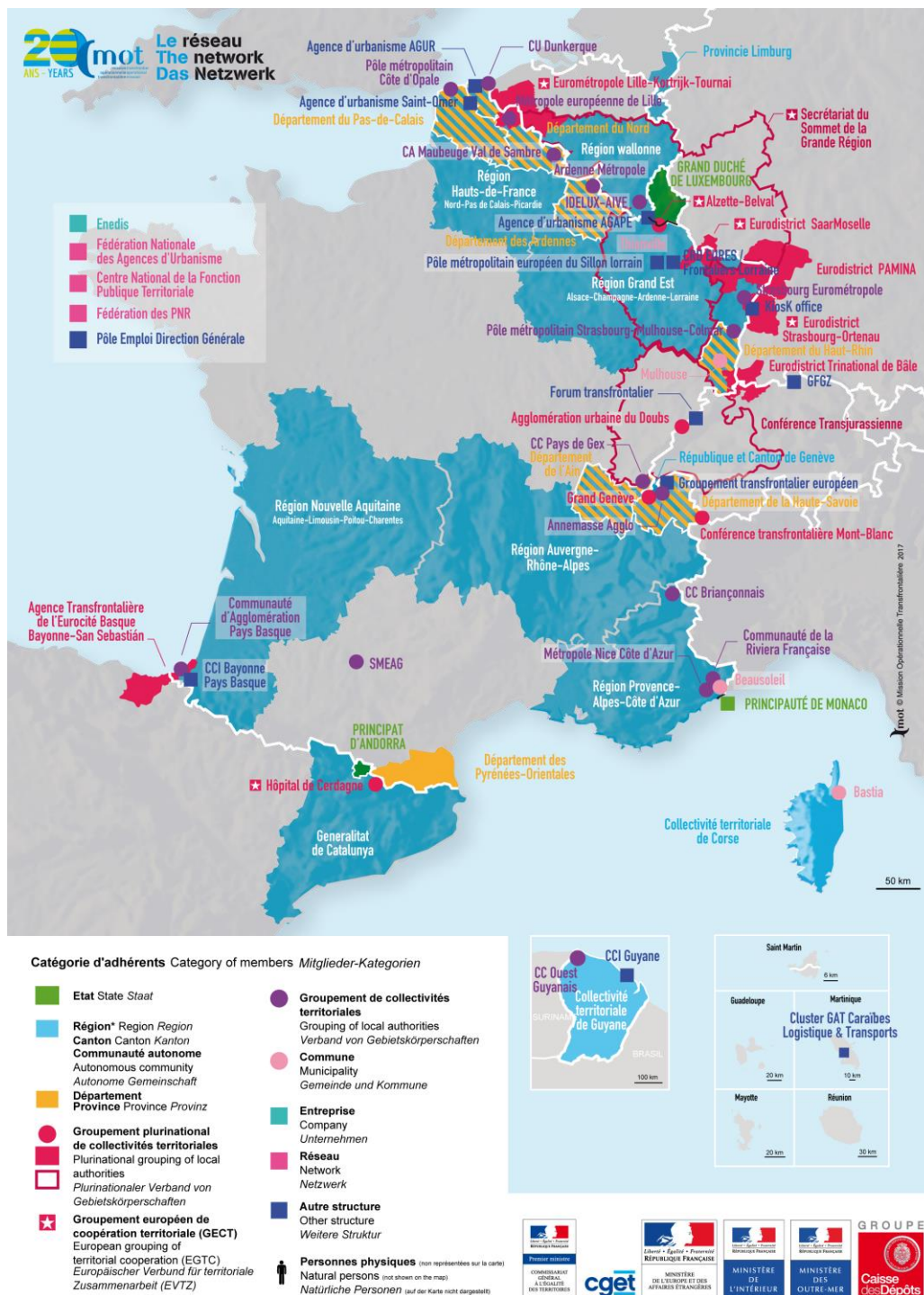


Photo : Parc Marin International des Bouches de Bonifacio

2. PRESENTATION DE LA MOT

Créée en tant que structure à vocation interministérielle par une décision du gouvernement français, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association loi 1901 depuis 1998, qui réunit des collectivités territoriales frontalières françaises ou étrangères et leurs groupements, des associations, des structures transfrontalières, des grandes entreprises, dont la mission est de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. La MOT a pour partenaires le CGET, la Caisse des Dépôts, et les Ministères des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et des Outre-mer. Le Ministère de l'Equipeement, aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a été un partenaire fondateur de la MOT.

Sa double légitimité locale et nationale, son origine interministérielle et son statut associatif lui permettent de favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et européennes et les porteurs de projets locaux. Le statut particulier de la MOT (mission de service public, outil au service des collectivités territoriales et des Etats) lui offre un positionnement unique en Europe.



2.1 Statuts et positionnement de la MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière a quatre axes d'intervention qui lui donnent des atouts importants dans l'accomplissement de sa vocation de stimuler l'émergence des dynamiques sectorielles et territoriales transfrontalières et l'amélioration de leur fonctionnement :

- ≡ l'assistance opérationnelle,
- ≡ l'aide à la définition de stratégies
- ≡ la mise en réseau,
- ≡ les échanges au niveau européen.

Dans ces quatre axes, la MOT a développé depuis sa création une expertise technique et opérationnelle ainsi qu'une veille permanente sur le cadre juridique national, international et européen de la coopération décentralisée et transfrontalière.

Le statut particulier de la MOT (mission de service public, outil au service des Etats, des collectivités locales de différents niveaux et des acteurs socio-économiques) lui offre un positionnement fortement valorisable dans le contexte de gouvernance multi-niveaux que requiert la coopération transfrontalière.

Livre Blanc "Diplomatie et Territoires" du Ministère des Affaires étrangères : une véritable stratégie pour la coopération transfrontalière

Les membres de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) ont approuvé le 23 novembre 2016 un Livre Blanc intitulé "Diplomatie et territoires" proposé par le Ministère des Affaires étrangères. Il présente « une véritable stratégie pour la coopération transfrontalière » en faisant notamment référence à la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Le document est disponible en ligne. Le Livre Blanc vise à renforcer la mise en cohérence entre l'action diplomatique de l'Etat et des collectivités territoriales, en articulant mieux les divers outils et institutions qui soutiennent l'action extérieure des collectivités territoriales.

Ce document de stratégie présente notamment un état des lieux, les enjeux de l'internationalisation des territoires et 21 propositions concrètes pour l'amélioration du partenariat État/ collectivités territoriales.

Outre la mise en avant des enjeux de la coopération transfrontalière en matière économique, il consacre un chapitre entier à la définition d'une "stratégie pour la coopération transfrontalière".

Celle-ci est exposée selon quatre axes :

1- DÉVELOPPER UNE NOUVELLE STRATÉGIE COHÉRENTE ASSOCIANT TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS ET RENFORÇANT LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

"La problématique transfrontalière sera inscrite de façon plus systématique dans la coopération politique et économique bilatérale avec nos partenaires européens, en particulier à l'occasion des sommets annuels, dans le cadre des forums économiques, etc."

"Une stratégie transfrontalière globale, déclinée également par frontière, visant des priorités claires à moyen et long termes et une mobilisation des acteurs centraux et locaux sera établie afin de mieux orienter les travaux des commissions bilatérales et le dialogue avec nos partenaires étrangers, en étroite concertation avec les collectivités territoriales et administrations techniques concernées."

"Cette stratégie transfrontalière identifiera les projets structurants pour chaque frontière pouvant permettre de renforcer la compétitivité et l'attractivité de ces territoires [...]" "L'ambassadeur pour les questions transfrontalières, la DAECT [Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales] et les conseillers diplomatiques auprès des préfets de régions frontalières devront intensifier leur coordination avec les collectivités territoriales concernées et leurs groupements, en liaison étroite avec les SGAR et la Mission Opérationnelle Transfrontalière."

2- S'APPUYER SUR LES CONSEILLERS DIPLOMATIQUES DES PRÉFETS DE RÉGION

"Les conseillers diplomatiques affectés auprès d'une région frontalière seront particulièrement attentifs à :

- La bonne articulation des actions et projets soutenus dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière avec les programmes opérationnels régionaux ou interrégionaux, les CPER, les

politiques nationales [...], ainsi qu'avec les actions et projets menés avec les États voisins dans le cadre des conférences intergouvernementales.

- Faciliter le lien entre les autres programmes ou politiques nationales.
- Mettre ces stratégies en cohérence avec les États voisins.
- Faire le lien entre le réseau des services de l'État (préfets de département), et l'ambassadeur de France dans le pays voisin. Ils devront également participer à l'animation de la coopération transfrontalière sur chaque frontière."

3- RENFORCER LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

Le rôle de la MOT "doit être renforcé pour accroître les services offerts par ce centre de ressource [...], contribuer à la définition des stratégies et priorités définies par frontière [...], jouer un rôle d'appui au travail intergouvernemental [...], poursuivre sa mission d'ingénierie de la coopération transfrontalière".

4- MIEUX MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

"Au niveau de l'État, [...] la mise en place d'un comité de pilotage interministériel de suivi des politiques transfrontalières, avec l'appui de la MOT, améliorerait la coordination des administrations centrales compétentes".

2.2 Méthodes de la MOT

La nature multiniveau des pratiques de travail de la MOT, sans parler de la structure MOT elle-même, la rend particulièrement compétente pour appréhender l'ensemble des enjeux des études qu'elle mène dans le champ de la coopération transfrontalière.

Appui méthodologique à la coopération transfrontalière

La MOT est un centre de ressources et une structure d'appui pour les services de l'Etat et les collectivités dans leurs activités transfrontalières, comme réaffirmé par le Livre blanc Diplomatie et Territoires. A ce titre, la MOT peut partager et diffuser des analyses et expertises sur la coopération transfrontalière, qui peuvent être utiles aux acteurs transfrontaliers dans leurs projets autour de l'environnement, de l'énergie, du climat et des risques.

La MOT peut également agir en appui ponctuel quant à la mise en œuvre des programmes européens sur la Coopération Territoriale Européenne et des Groupements Européens de Coopération Territoriale, structure juridique offrant un cadre de gouvernance stable et pérenne pour la mise en œuvre de projets, s'il est accompagné d'une animation technique.

Appui dans le montage opérationnel de projets

La MOT apporte une assistance concrète et opérationnelle aux acteurs de différents niveaux souhaitant s'engager dans des projets transfrontaliers. Pour chaque intervention, **la MOT peut assurer la réalisation de diagnostics territoriaux, l'accompagnement dans l'élaboration d'un projet de territoire, l'identification de projets transfrontaliers prioritaires, la réalisation d'études juridiques et d'études comparatives, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.**

La MOT a ainsi une expertise transfrontalière sur des thématiques diversifiées :

- ≡ transports,
- ≡ aménagement et équipements transfrontaliers,
- ≡ santé,
- ≡ emploi et formation,
- ≡ développement économique,
- ≡ énergie, environnement et prévention des risques,
- ≡ recherche et innovation.

Au cours de ses missions d'assistance opérationnelle, **la MOT a pu mobiliser les instruments de l'évaluation des projets**, ayant une connaissance fine tant du cadre réglementaire, que des outils évaluatifs de différentes natures (analyses statistiques, enquêtes, entretiens, ateliers de travail et de réflexion, cartographie des projets et des enjeux, etc.).

Une expertise opérationnelle sur des projets concrets de coopération peut être apportée aux acteurs transfrontaliers, en lien avec les Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Ministère de la cohésion des Territoires. La MOT a ainsi récemment apporté son appui à la structuration juridique d'équipements transfrontaliers (Bac Maroni pour la région Guyane), ainsi qu'à la structuration de la gouvernance du GECT Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (FR-IT).

Remontée des besoins locaux

La mise en réseau des acteurs et les échanges d'expériences sur la coopération transfrontalière sont au cœur des activités de la MOT qui met en œuvre une approche *bottom-up*. Elle regroupe au sein de son réseau les acteurs de la coopération transfrontalière, représentatifs des échelles et des acteurs impliqués dans les projets transfrontaliers, qu'elle interroge sur le terrain ou via des questionnaires dans le cadre des missions d'assistance qui lui sont confiées, mais également dans le cadre des consultations européennes auxquelles elle répond afin de construire des positions communes. La MOT a récemment mis en place un outil participant de cet objectif : le **Forum de la MOT**. Cet outil permet aux adhérents de la MOT de s'exprimer sur des sujets de préoccupation, afin d'échanger leur expérience avec les autres membres du réseau, ou de dialoguer à ce propos avec la MOT.

Concertation multiniveaux

Grâce à son positionnement unique, **la MOT fait l'interface entre les intérêts des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens, ce qui permet de favoriser un dialogue permanent multiniveau**. En effet, elle comprend dans son partenariat des acteurs nationaux ; elle est en lien permanent avec les institutions européennes, tout en tirant une partie de sa légitimité du terrain : les communes, intercommunalités, départements, régions, certains acteurs socio-économiques. La MOT contribue ainsi à la prise en compte des besoins spécifiques au contexte transfrontalier au niveau national, et représente les intérêts transfrontaliers au niveau européen.

Communication, valorisation des bonnes pratiques

La MOT participe notamment à la valorisation et à la diffusion des actions de coopération transfrontalière des collectivités. Cela à travers des publications (cahiers thématiques par exemple), ainsi que des outils de communication auprès du réseau de la MOT et du grand public (newsletters, site Internet, Portail Documentaire).

Savoir-faire graphique et cartographique

La MOT possède une longue tradition d'expression graphique et cartographique afin d'illustrer les dynamiques spatiales à l'œuvre sur les frontières. Elle ne s'arrête pas à la traduction graphique issue de son savoir-faire spécifique en matière d'observation statistique transfrontalière (cf. les deux éditions de l'Atlas de la coopération transfrontalière) et de son rôle d'expert auprès de nombreuses agences d'urbanisme frontalières sur le sujet, mais apporte par l'illustration graphique une dimension réflexive et prospective. Ses pratiques graphiques qui vont de **la carte statistique, au schéma organisationnel dynamique en passant par le chorème** sont reconnues et reprises dans plusieurs documents stratégiques, à l'échelle nationale (cf. rapports de l'Observatoire des territoires du CGET, nombreux manuels d'histoire-géographie) comme locale (Livre Blanc de l'Eurodistrict de l'Espace Catalan transfrontalier, Stratégie de développement de l'Arc Jurassien, etc.). En 2015, elle a été sollicitée par la Commission européenne pour la réalisation des cartes de l'ouvrage « La coopération territoriale européenne : une perspective historique ».¹

¹ http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/pdf/brochures/interreg_25years_fr.pdf

3. ACTIVITES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ENERGETIQUE

L'agence technique au service des Etats et des collectivités sur les questions transfrontalières que constitue la MOT est sollicitée pour son expertise transfrontalière depuis sa création il y a 20 ans. Voici la liste des dossiers dans laquelle la MOT apporte ou a apporté son expertise.

3.1 Transports durables et mobilités douces

La MOT a produit en 2002 et 2006 des études sur les transports dans les agglomérations transfrontalières pour le Ministère de l'Equipeement.

En 2016, elle a réalisé un diagnostic des transports autour du Luxembourg pour la mise en place d'un projet "éco bonus mobilité" à la frontière franco-luxembourgeoise par le groupe EGIS, filiale de la Caisse des Dépôts.

Concernant les transports maritimes et fluviaux, en 2015, elle a réalisé une étude sur les modalités juridiques de la gestion et de l'exploitation d'un bac fluvial entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname.

En 2016 son expertise a été sollicitée sur la question des liaisons maritimes hivernales de fret et de passagers entre la Corse et la Sardaigne.

Dans le cadre de telles études, la MOT est en contact régulier avec les DREAL et la DGITM.

3.2 Aménagement

La MOT a produit plusieurs études pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire depuis le début des années 2000 : sur l'approche transfrontalière dans les contrats d'agglomération (2000), les problématiques foncières et immobilières à Genève et Bâle (2006), sur les littoraux transfrontaliers basque et catalan (2007). Plus récemment la MOT a travaillé sur les espaces transfrontaliers de montagne pour le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (2016-2017).

3.3 Prévention des risques

La MOT a co-organisé en 2017 le séminaire "Cross-border crisis management and natural disasters" au Comité des Régions à Bruxelles.

Elle est également intervenue en clôture de la réunion internationale de haut niveau « La coopération transfrontalière dans un contexte de sécurité changeant » organisé par le Bureau allemand de Protection Civile et de Gestion des Crises.

3.4 Changement climatique

La MOT a contribué à l'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique au sein du groupe de travail Action Internationale animé par Paul Watkinson en 2016-2017, en rédigeant des propositions pour une fiche action « Transfrontalier ».

Depuis 2017, elle travaille avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE sur la publication d'un guide pratique adressé aux collectivités locales ouest-africaines pour la réalisation de projets transfrontaliers d'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Le programme de travail prévoit des études de cas sur différents sites africains vulnérables et une mise en relation avec des villes européennes présentant des bonnes pratiques en matière et de coopération transfrontalière et d'adaptation.

3.5 Energies renouvelables

Avec le bureau européen de la Fondation Heinrich Böll, la MOT a participé à un projet sur la coopération régionale, moteur pour le développement des énergies renouvelables en Europe. Elle a ainsi contribué à un cycle d'événements de type "policy debate" ainsi qu'à un voyage d'étude en mer du Nord.

3.6 Biodiversité

La MOT a participé en 2015 à la création d'une structure de gouvernance transfrontalière pour le Parc Marin des Bouches de Bonifacio (FR-IT).

3.7 Suivi des politiques nationales

Comme expliqué précédemment, la MOT a participé activement au processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, afin de porter des recommandations sur les enjeux et actions transfrontalières.

La MOT se rend régulièrement aux réunions d'information du Réseau Rural Français et est partenaire de l'ANEM. Elle échange également avec la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, membres du réseau de la MOT.

Concernant l'observation transfrontalière, la MOT travaille avec le CGET, l'INSEE et leurs équivalents des pays voisins ; elle participe à certains projets du programme européen d'observation territoriale ESPON.

3.8 Suivi des politiques européennes

La MOT est en contacts réguliers avec les institutions européennes sur les sujets transfrontaliers, notamment en ce qui concerne l'environnement, l'énergie, le climat et la prévention des risques.

Commission européenne

La MOT suit avec attention les déclarations politiques (investissements européens, grands projets, plan Juncker...) ; les stratégies -notamment stratégies macro-régionales- ; et les programmes européens finançant des projets environnementaux (Life+) ou la transition écologique des territoires européens (URBACT pour l'urbain, Espace Alpin, Interreg A et Interreg Europe...).

La MOT suit également l'actualité des DG ENV, ENER et CLIMA. Elle a déjà eu des échanges avec ces DG sur la coopération régionale pour le développement des renouvelables ou les projets d'adaptation au changement climatique.

Parlement européen

La MOT soutient l'initiative de l'eurodéputée Anne SANDER, qui porte un groupe de travail au Parlement européen sur la coopération transfrontalière. Une session sur le thème de l'énergie est envisagée.

Comité des Régions

La MOT travaille régulièrement avec le Comité des Régions, notamment avec les Commissions COTER (coopération territoriale) et NAT (protection de la nature) dans le cadre d'événements, comme celui organisé en 2017 sur la coopération transfrontalière pour la gestion des catastrophes naturelles. Une plateforme technique pour la coopération dans le domaine de l'environnement a d'ailleurs été créée au Comité des Régions.

Consultez les pages thématiques et fiches projets sur site de la MOT :

- <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/energies/>
- <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/environnement-ressources-dechets/>
- <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/changement-climatique-gestion-et-prevention-des-risques/>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Alexandra Lafont, chargée d'études transfrontalières et de projets européens à la MOT : Alexandra.lafont@mot.asso.fr